



Manutention et stockage des barres et des profilés métalliques

Liste de contrôle

Vos collaborateurs respectent-ils les règles de sécurité concernant la manutention et le stockage des barres et des profilés métalliques?

Le transport et le stockage des barres et des profilés métalliques présentent des risques d'accidents graves. Avec une instruction adéquate et un peu plus d'attention, beaucoup d'accidents pourraient être évités.

Les principaux dangers sont:

- le renversement ou la chute des barres ou des profilés
- le trébuchement, la perte d'équilibre d'une personne
- les arêtes vives
- des efforts excessifs lors de la manutention des barres ou des profilés

Cette liste de contrôle vous permettra de mieux maîtriser ces dangers.

1. Remplissez la liste de contrôle.

Si vous avez répondu «non» ou «en partie» à une question, des mesures s'imposent. Veuillez les noter à la dernière page. Si une question ne s'applique pas à votre entreprise, il y a tout simplement lieu de la barrer.

2. Mettez en œuvre les améliorations nécessaires.

Réception des barres et des profilés

- 1** Disposez-vous d'un endroit et de moyens adaptés pour la réception des barres commandées? (Fig. 1)
- oui
 non
- Voir liste de contrôle «Chargement de véhicules avec des engins de levage», www.suva.ch/67094.f.
-
- 2** Lors de la commande, spécifiez-vous à vos fournisseurs les éventuelles dispositions particulières à respecter?
- oui
 en partie
 non
- Exemples: poids maximal, systèmes d'emballage, équipements de levage, etc.
-
- 3** Avant la réception des barres, prépare-t-on le lieu de leur stockage et s'assure-t-on de sa facilité d'accès?
- oui
 en partie
 non
-
- 4** Les barres entreposées provisoirement sont-elles déposées de telle sorte qu'elles ne puissent pas glisser, se renverser ni gêner la circulation?
- oui
 en partie
 non



1 Zone de réception des marchandises équipée d'une étagère pour l'entreposage provisoire des barres



2 Barres entreposées verticalement dans des râteliers avec un dispositif anti-glissement et anti-renversement

Stockage et prélèvement

- 5** Vos lieux de stockage sont-ils toujours adaptés à vos besoins?
- oui
 non
- Exemples:
- emplacement adapté au flux du processus de production
 - surface et volume suffisants
 - respect des charges admissibles des planchers
-
- 6** Vos lieux de stockage (intérieurs et extérieurs) sont-ils bien éclairés?
- oui
 en partie
 non
-
- 7** Les voies de circulation et les accès aux lieux de stockage sont-ils toujours dégagés?
- oui
 en partie
 non
-
- 8** Les barres entreposées (verticalement ou horizontalement) sont-elles rangées de telle sorte qu'elles ne risquent pas de glisser, de se renverser ni de tomber sur des personnes à proximité? (Fig. 2 et 3)
- oui
 en partie
 non
-
- 9** Les barres sont-elles rangées de manière à pouvoir être prélevées en toute sécurité? (Fig. 4 et 5)
- oui
 en partie
 non
- Exemples:
- barres entreposées verticalement dans des râteliers facilement accessibles ou sur des chariots
 - barres entreposées horizontalement sur des carrelats



3 Cornière de retenue



4 Profilés entreposés horizontalement sur une étagère haute avec une plateforme d'accès

- 10 Peut-on prendre et déposer les barres ou les paquets de barres sans devoir escalader des piles ou des étagères?
- oui
 en partie
 non
-
- 11 Les étagères sont-elles stables, toujours en bon état et non surchargées?
- oui
 en partie
 non
-
- 12 Les accessoires de levage (pincés, élingues, etc.) sont-ils en bon état?
- Voir liste de contrôle «Élingues», www.suva.ch/67017.f.
- oui
 en partie
 non
-
- 13 Les barres restantes (chutes) sont-elles rangées de telle sorte qu'elles ne puissent pas glisser, se renverser ni tomber sur des personnes à proximité? (Fig. 6)
- oui
 en partie
 non



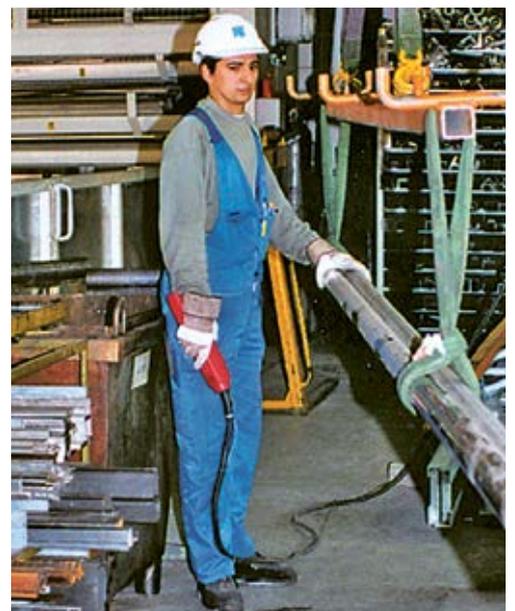
5 Barres entreposées horizontalement sur un chariot spécial



6 Les chutes des barres et des profilés sont stockées à proximité immédiate de la scie.

Organisation, formation, comportement

- 14 Tient-on compte des points indiqués ci-dessous pour l'entreposage et l'empilage des barres?
- Type et dimension des barres
 - Poids des barres
 - Fréquence de prélèvement des barres
- oui
 en partie
 non
-
- 15 Le contrôle des équipements d'entreposage (étagères, accessoires de levage, échelles, etc.) fait-il partie intégrante du plan d'entretien?
- oui
 en partie
 non
-
- 16 Les collaborateurs disposent-ils des équipements de protection individuelle adéquats (gants, chaussures de protection) et les portent-ils? (Fig. 7)
- oui
 en partie
 non
-
- 17 Les collaborateurs ont-ils reçu une instruction sur les thèmes indiqués ci-dessous?
- Port et levage manuels des charges
 - Élingage des charges (fig. 8)
 - Port des équipements de protection individuelle (EPI)
 - Utilisation des accessoires de levage
 - Rangement et entretien des lieux de stockage
- oui
 en partie
 non
-
- 18 Les supérieurs contrôlent-ils périodiquement le respect des règles de sécurité en vigueur (questions 14 à 17)?
- oui
 en partie
 non

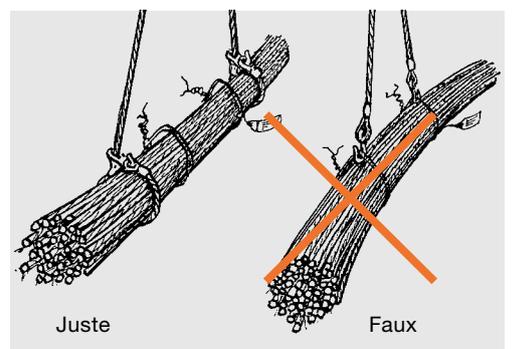


7 Des équipements de protection individuelle (gants, chaussures, casque) et des accessoires adaptés réduisent le risque d'accident.

Si vous avez constaté d'autres dangers concernant ce thème dans votre entreprise, notez également au verso les mesures qui s'imposent.

Infos complémentaires

Règles relatives à la manutention et au stockage de marchandises, www.suva.ch/1791.f



8 Il ne faut pas attacher la charge au cerclage (p. ex. feuillards, fils de fer, etc.).

Manutention et stockage des barres et des profilés métalliques

Liste de contrôle remplie par: _____

Date: _____

Signature: _____

Lieux et équipements contrôlés: _____

N°	Mesure à mettre en œuvre	Délai	Responsable	Mesure exécutée		Remarques	Contrôle	
				Date	Visa		Date	Visa

Prochain contrôle le: _____

(recommandé: tous les 6 mois)



Renseignements: tél. 021 310 80 40, service.clientele@suva.ch
Téléchargement et commandes: www.suva.ch/67112.f